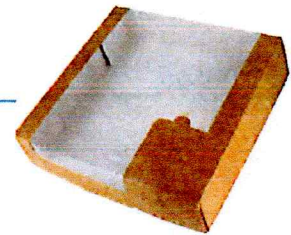


Avis technique – Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'une boîte pâtissière avec fenêtre PET



DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	GENERALITES	
	Demandeur	THIOLAT
	Date de la demande	Janvier 2020
	Dénomination	-
	Marché	Agroalimentaire
	Type de produit emballé	Pâtisseries
	DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	
	Forme	Carrée
	Dimension	23 x 23 x 5,8 cm
	Contenance	3 068 m ³
	Masse vide	54,29 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier – carton et fenêtre, plastique PET
	Système de fermeture	Aucun
	Type d'encre / vernis	Encre acrylique végétale – vernis acrylique
	Type de colle	Vinylique et acrylique
	COMPOSITION DU CORPS DE L' EMBALLAGE¹	
	Papier-carton	89%
	Plastiques	11 % (fenêtre)
	Aluminium	0 %
Acier	0%	
→ Élément majoritaire papier carton		
AVIS REFERENTS		
-		

PREREQUIS

- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG N°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière recyclage emballage papier-carton.

¹ Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

ÉVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES ÉVALUÉES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIÈRES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	∅	∅	∅
ÉNERGIE DE PULPAGE	-		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

⚠ Attention ∅ Pas d'impact ⚙ En cours d'étude ➤ **Impact environnemental**

CONCLUSIONS DU CEREC

La boîte pâtissière se désintègre très facilement dans les conditions industrielles de pulpage.

Le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de cette feuille au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour la boîte pâtissière selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATION DE L'EMBALLAGE

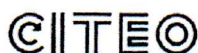
Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, le CEREC recommande :

- De limiter la présence de plastique, sous réserve du respect des fonctionnalités requises afin de minimiser la part non fibreuse de l'emballage.
- D'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, en particulier des encres à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances, et d'utiliser des encres à faible migration et sans huiles minérales.
- D'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux de process

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer la boîte pâtissière dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION



David CHAUVEAU



Christian PICARD